FFTa
Fédération Française de Tir à l'Arc

GUIDE PAYS DE LA LOIRE

L'OFFRE RÉGIONALE DE FORMATIONS

Saison 2026-2027

TIR À L'ARC
ETR
COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

Vos contacts :

Frédérique PONTOIZEAU
Secrétariat
secretariat@arc-paysdelaloire.fr

Catherine MIGNÉ
Présidente
president@arc-paysdelaloire.fr

Marina DUBORPER
Conseiller Technique National
m.duborper@ffta.fr

COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE DE TIR À L'ARC
Maison des Sports - 44, rue Romain Rolland
BP 90312 - 44103 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 46 30 84 - Mail : secretariat@arc-paysdelaloire.fr

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
AGENCE NATIONALE DU SPORT
CREPS PAYS DE LA LOIRE

La formation
Encadrant Club

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'Encadrant club constitue le premier niveau d'intervention pédagogique dans la filière fédérale. Il a vocation à :

- Participer à l'intégration des débutants dans les clubs affiliés à la FFTA
- Proposer les premières séances d'apprentissage aux archers débutants
- Mettre à disposition du matériel adapté
- Participer à l'animation de la vie du club
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Il n'a ni vocation à intervenir en compétition ni sur un autre public que celui composé d'archers débutants.

VOLUME HORAIRE

Durée totale : 21 heures

- Modalité : Hybride (distanciel + présentiel)
- Certification délivrée : Attestation fédérale de formation
- Diplôme : Non diplômante
- Date de mise en œuvre : 1er septembre 2026

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être licencié à la FFTA (2 ans de licence révolus)
- Avoir 14 ans minimum au premier jour de la formation
- Justifier de la participation à une compétition officielle, discipline internationale (Archer Niveau 1)
- Avoir validé le Module VSS

CALENDRIER

Lieu	CREPS des Pays de la Loire Avenue de la Babinière La Chapelle sur Erdre		CD 72 Sablé sur Sarthe Salle Henri Bonnet Route de Précigné
Dates	**N° 6876** Les 26-27 septembre 2026 Le 20 mars 2027	En mai ou juin 2027 *en fonction de la demande*	**N° 6877** Les 3-4 octobre 2026 Le 20 mars 2027
Horaires	Pour chaque jour de formation : 9h30-17h30		
Coût **110€ la session** **Paiement en ligne :** **Espace licencié FFTA / description de la formation / lien HelloAsso**			
Inscription	Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : ici		
Clôture des inscriptions	10 septembre 2026		17 septembre 2026
Pour plus d'informations	Marina DUBORPER : m.duborper@ffta.fr		

La formation
Brevet Fédéral Initiateur

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BF Initiateur constitue la seconde offre de formation dans la filière fédérale. Le périmètre de cette formation concerne exclusivement l'enseignement du tir à l'arc à des archers débutants.

Le BF Initiateur a vocation à :

- Participer à l'intégration des débutants dans les clubs affiliés à la FFTA
- Initier et faire progresser les archers débutants
- Faire découvrir la pratique en compétition
- Gérer et adapter le matériel
- Participer à l'animation de la vie du club
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Il n'a pas vocation à intervenir sur un autre public que celui composé d'archers débutants.

VOLUME HORAIRE MINIMUM DE LA FORMATION

Durée totale minimum : 35 heures

- Modalité : Hybride (distanciel + présentiel)
- Diplôme : Diplôme « Brevet Fédéral Initiateur »
- Date de mise en œuvre : **1er septembre 2026**

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être licencié à la FFTA (2 ans de licence révolus)
- Avoir 16 ans minimum au premier jour de la formation
- Figurer ou avoir figuré à un classement national de la participation à une compétition officielle, discipline internationale (Archer Niveau 2)
- Avoir participé au premier weekend de formation Encadrant Club
- Avoir validé le Module VSS

CALENDRIER

Lieu	CREPS des Pays de la Loire
Dates	**N°6878** Les weekends : 1. 26-27 septembre 2026 *(partie Encadrant Club n°7000)* 2. 17-18 octobre 2026 3. 9-10 janvier 2027 Les journées : 1. 20 mars 2027 *(commune avec l'Encadrant Club n°6876)* 2. 3 avril 2027 préparation à l'examen **Examen : samedi 17 avril 2027 à Carquefou**
Horaires	Pour chaque jour de formation : 9h30-17h30
Coût **295€ la session** **Paiement en ligne :** **Espace licencié FFTA / description de la formation / lien HelloAsso**	
Inscription	Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : ici
Clôture des inscriptions	10 septembre 2026
Pour plus d'informations	Marina DUBORPER : m.duborper@ffta.fr

La formation
Brevet Fédéral Entraîneur

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BF Entraîneur constitue la troisième offre de formation dans la filière fédérale. Le périmètre de cette formation concerne exclusivement l'enseignement du tir à l'arc à des archers compétiteurs..

Le BF Entraîneur a vocation à :

- a
- b
- c
- d
- e
- f

Il n'a pas vocation à intervenir sur un autre public que celui composé d'archers compétiteurs..

VOLUME HORAIRE MINIMUM DE LA FORMATION

Durée totale minimum : 56 heures

- Modalité : Hybride (distanciel + présentiel)
- Diplôme : Diplôme « Brevet Fédéral Entraîneur»
- Date de mise en œuvre : **1er septembre 2027**

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être licencié à la FFTA (2 ans de licence révolus)
- Avoir 16 ans minimum au premier jour de la formation
- Valider des minimas de performance (à l'étude au niveau de la FFTA)
- Avoir participé au premier weekend de formation Encadrant Club
- Avoir validé le Module VSS

CALENDRIER

Lieu	CREPS des Pays de la Loire
Dates	ACTUELLEMENT À L'ÉTUDE AU NIVEAU DE LA FFTA
Horaires	
Inscription	Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : ici
Clôture des inscriptions	Disponible à partir de septembre 2027
Pour plus d'informations	Marina DUBORPER : m.duborper@ffta.fr

La formation continue des Entraîneurs et Encadrants

OBJECTIFS DE LA FORMATION CONTINUE

Les titulaires de l'Entraîneur 1, l'Entraîneur 2, l'Entraîneur Fédéral et les futurs Brevets Fédéraux doivent suivre une formation continue tous les **4 ans,** pour conserver la mention du diplôme sur la licence.

La Fédération met en place une offre de formation continue pour les intervenants bénévoles et professionnels sous forme de :

★ FORMATIONS CONTINUES DIVERSES

Elles permettent de réviser ou revoir certaines notions abordées en formation initiale.
Minimum 7 heures de formation.

★ MODULES INITIAUX

Compétences spécifiques abordées en formation initiale des Brevets Fédéraux.
Minimum 7 heures de formation.

- **Module 1 – Construire et conduire l'apprentissage technique**
  - Apprendre à enseigner les bases techniques du tir à l'arc et structurer des séances variées pour développer un geste fluide et régulier. Le module vise aussi à accompagner la progression de l'archer tout au long de la saison.
- **Module 2 – Adapter la pratique aux besoins du pratiquant**
  - Savoir adapter l'entraînement aux capacités et objectifs de l'archer sur les plans physique, mental et matériel. L'objectif est de proposer une pratique individualisée favorisant la progression et la motivation.
- **Module 3 – Organiser une saison sportive avec comme finalité la découverte de la compétition**
  - Construire une saison d'entraînement à partir de l'évaluation des besoins et d'objectifs de progression. Le module prépare également l'archer à découvrir la compétition dans de bonnes conditions.

★ MODULES COMPLÉMENTAIRES

Compétences spécifiques qui ne sont pas abordées en formation initiale.
Minimum 7 heures de formation.

- **Parcours (8h):** il s'agit de présenter la spécificité, de définir les qualités de l'archer nécessaires dans la discipline, de savoir préparer ses premiers tirs et ensuite d'approfondir ses connaissances pour faire progresser l'archer.
- **Arc à poulies (8h) :** les principaux thèmes abordés lors des formations sont le réglage de l'arc et le matériel, les fondamentaux de l'arme et l'entraînement spécifique.
- **Poussins (8h):** ce module aborde les caractéristiques du public poussin, l'adaptation des attitudes pédagogiques, les consignes et le matériel.
- **Sport santé, bien-être (8h) :** les thèmes abordent la pratique du tir à l'arc en vue de préserver sa forme physique : fit'archery, run archery, nutrition...

TIR À L'ARC — ETR COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

CALENDRIER

Dates Thèmes Lieux	**dimanche 18 octobre 2026 -** Numéro de session 6827 Module 1 – Construire et conduire l'apprentissage technique CREPS des PDL **samedi 31 octobre 2026 -** Numéro de session 6828 Réglage de matériel arc à poulies avec pratique CREPS des PDL **samedi 14 novembre 2026 -** Numéro de session 6882 Module U11 Couëron **samedi 12 décembre 2026 -** Numéro de session 6883 Préparation mentale avec le Groupe Élite CREPS des PDL ou Carquefou **dimanche 25 avril 2027 -** Numéro de session 7004 Sport Santé bien être CREPS des PDL
Horaires	Pour chaque jour de formation : 9h30-17h30

Coût
60€ la session

Paiement en ligne :
Espace licencié FFTA / description de la formation / lien HelloAsso

Inscription	Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : ici
Clôture des inscriptions	10 jours avant la date de la session choisie
Pour plus d'informations	Marina DUBORPER : m.duborper@ffta.fr

La formation Module Para Tir à l'Arc

Un Arc vers l'Avenir

OBJECTIFS DU MODULE COMPLÉMENTAIRE

La formation complémentaire PARA Tir à l'arc a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs et des encadrants qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public en situation de handicap.

En collaboration avec Damien LETULLE et son projet Un Arc vers l'Avenir.

VOLUME HORAIRE MINIMUM DE LA FORMATION

16 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation (distantiel + présentiel).

MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

Un temps de formation à distance (e-learning) est proposé à chaque candidat en amont de la formation en présentiel. La transmission de la majorité des connaissances se fait en ligne et constitue un préalable à la participation à la formation en présentiel.

Un accès individuel est adressé à chaque stagiaire au moment de la validation de son inscription à la formation.

PLANNING TYPE DE LA FORMATION

Jour 1	Jour 2
Retour sur le e-learning	Tests fonctionnels
Échanges sur les problématiques de club rencontrées	Ateliers: pratique potence / fauteuil / support
Ateliers: Création Mordant + pratique	Séance pédagogique: Accueil de public en situation de handicap
Ateliers: Création système de déclenchement décocheur + pratique	Bilan

TIR À L'ARC ETR COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

CALENDRIER

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc

ET

- Être diplômé fédéral

OU

- Être diplômé professionnel (CQP TS, BEES, DE)
- Être Encadrant Fédéral

Accessible aussi aux personnes non licenciées titulaires d'un BEES APT ou BP APT également, aux titulaires du DEUG STAPS qui ont également des diplômes professionnels permettant d'encadrer le tir à l'arc, ainsi qu'aux kinésithérapeutes et titulaires d'un diplôme de la filière APAS.

Lieu :	CREPS des Pays de la Loire - Numéro de session 6829
Date :	Les 26-27 juin 2027
Horaires	9h30-18h Commun avec le stage sportif para

Coût
100€ la session

Paiement en ligne :
Espace licencié FFTA / description de la formation / lien HelloAsso

Inscription	Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : ici
Clôture des inscriptions	11 juin 2027
Pour plus d'informations	Marina DUBORPER : m.duborper@ffta.fr

Formation Professionnelle
CQP Animateur Tir à l'Arc

CALENDRIER

OBJECTIF DE LA FORMATION CQPATA

Il permet à son titulaire d'animer contre rémunération des séances de tir à l'arc, dans le secteur extra fédéral (structures de tourisme sportif, en centres de vacances et de loisirs, d'accueil collectif à caractère éducatif des mineurs, les activités périscolaires...).

Le titulaire du CQP Animateur tir à l'arc exerce son activité en toute autonomie, sous la responsabilité de son employeur auprès d'un public de non licenciés, dans la limite de 12 personnes par groupe pour le tir sur terrain plat et 6 personnes par groupe pour le tir en parcours.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir 18 ans
- Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou diplôme équivalent (l'AFPS, le PSE1, le BNS, le BNPS, le brevet de brancardier secouriste, le brevet de secouriste de la protection civile, le SST).
- Justifier d'une pièce d'identité en cours de validité.

DURÉE DE LA FORMATION

La formation initiale est composée de 120h en centre. Ces 3 semaines de formation peuvent être consécutives ou espacées (de 1 à 4 semaines).

FINANCEMENTS POSSIBLES

Cette formation professionnelle, inscrite au RNCP, peut être financée de différentes manières :

- En tant que salarié, vous pouvez percevoir des aides directement de l'OPCO auquel cotise votre employeur
- En tant que demandeur d'emploi, les coûts de formation peuvent être pris en charge par France Travail
- Éligible au compte CPF

Pour toute information concernant le financement, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le département formation de la FFTA : formation@ffta.fr

Dates et lieux	I. Semaine 1 au CREPS des PDL : II. Semaine 2 à Saint Jean de Monts : III. Semaine 3 à Saint Jean de Monts :
Horaires	9h à 19h tous les jours
Coût et Paiement	1800 € (FFTA) - paiement en ligne
Inscription et PAIEMENT	FFTA - Département Formation Pour les licenciés : ici Pour les non-licenciés : ici Les frais de repas et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.
Date limite d'inscription :	
Pour plus d'informations	FFTA - Département Formation : formation@ffta.fr Marina DUBORPER : m.duborper@ffta.fr

ACTUELLEMENT À L'ÉTUDE